

## **DEC141508DR20**

Décision portant modification de la décision DEC133182DR20 donnant délégation de signature à M. Pascal BARBRY, directeur de l'unité UMR7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

**Vu** la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR7275, intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC), dont le directeur est Pascal BARBRY ;

### **DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'article 2 de la décision DEC133182DR20 susvisée est modifié comme suit :

« Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BARBRY, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CHOUX, ingénieur d'étude, M. Simon SZMIDT, ingénieur d'étude, Mme Véronique CAMPBELL, assistant-ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.»

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mai 2014

Béatrice SAINT-CRICQ